

Etat de catastrophe naturelle

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse au J.O du 27 juillet 2018 pour la commune de Cadours. Vous avez 10 JOURS pour contacter vos assureurs.

Télécharger le courrier de notification de l'état de catastrophe naturelle [ici](#)

Pour toute information complémentaire sur la procédure des catastrophes naturelles, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/catnat>